



## Déclaration de la FSU pour le CTA du 23 mai 2022

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs membre du CTA

Ce CTA sur la revalorisation des personnels de catégorie C s'ouvre dans un contexte d'inflation galopante qui ne peut que soulever des questions de revalorisation plus générales. Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2017 (voire 2010 si on exclut les légères augmentations du quinquennat de F Hollande). La politique de revalorisation « fantôme » engagée par l'ex-ministre Blanquer paraît bien dérisoire face à l'augmentation des prix.

Il est impossible de séparer la problématique de la revalorisation et la situation inquiétante des recrutements au concours. Les chiffres indigents des admissibles publiés à l'échelle nationale pour le second degré (816 admissibles pour 1035 postes en mathématiques ou 83 admissibles pour 215 postes en Allemand) ne sont pas seulement imputables à la réforme de la formation et de l'entrée dans le métier. Le 1<sup>er</sup> degré ne sauve pas la mise, même s'il existe un 2<sup>ème</sup> concours, les premiers résultats sont catastrophiques à l'échelle de la région parisienne :

- académie de Créteil : 871 admissibles pour 1652 places (CRPE, 2<sup>nd</sup> concours interne et 3<sup>ème</sup> concours)
- académie de Versailles : 484 admissibles pour 1430 places pour le CRPE
- académie de paris : 180 admissibles pour 216 places pour le CRPE

Depuis plusieurs années le recrutement est en baisse. En 2014 le nombre de postes vacants dans le 93 était tellement important que même la ministre de l'éducation nationale avait fait le déplacement et avait annoncé 9 mesures pour le 93, dont la création du concours supplémentaire. Depuis cette date ce concours a toujours été reconduit. Si cela a permis de couvrir un le nombre de places perdues, ce n'est plus le cas depuis plusieurs années et nous comptons tous les ans entre 300 et 700 contractuel-les dans l'académie. Et pourtant à ce jour de nombreux congés, courts ou longs, ne sont pas remplacés. A toutes ces difficultés vient se rajouter la réforme Blanquer, la FSU savait qu'il y a aurait un déficit de candidat-es cette année, car il faut un M2 complet pour pouvoir passer le concours et en particulier le M2 MEEF.

Le concours supplémentaire de 500 places ne permettra pas un rattrapage. SI le nombre d'inscrit-es est supérieur à 500, la FSU demande que le nombre de places soit abondé dès maintenant.

La FSU va interpeler le nouveau ministre de l'éducation pour connaître les ressources mises en place pour que la rentrée 2022 se fasse dans les meilleures conditions.

En sommes-nous donc au même point que l'Académie de Versailles qui défraye la chronique avec cette entreprise plus que discutable de « job-dating » organisé par la rectrice ?

Nous voyons ici le résultat d'une politique de casse du service public d'éducation organisée par Blanquer. L'Education nationale rejoint le triste sort des services hospitaliers : les urgences ferment la nuit à Bordeaux et les classes sans prof commencent à inquiéter à tel point que les médias s'en emparent. Pour preuve, la semaine dernière, un article du Parisien s'intitulait « votre enfant aura-t-il un prof à la rentrée ? ». Des questions de fonds sous-tendent cette crise du recrutement, nous ne pouvons plus nous voiler la face, le métier d'enseignant.e et plus généralement les métiers proposés par L'Éducation Nationale ne sont plus attractifs et pas seulement pour des questions de rémunération. La FSU n'a cessé de le dire ici :

l'augmentation des effectifs dans le secondaire avec les 7900 suppressions de postes depuis 5 ans, les fermetures de classe dans le 1<sup>er</sup> degré, la réforme du bac et du lycée imposée sans réel dialogue social, les

changements de programmes de manière non concertée, l'alourdissement des tâches, la réforme du recrutement des enseignants, les séances répétées de "prof-bashing"...ont fortement dégradé les conditions de travail et tari les vocations.

La nomination du nouveau ministre de l'Education Nationale Pap Ndiaye est reconnue par tous comme un symbole mais elle interroge à plus d'un titre. Tout d'abord, nous dénonçons, bien évidemment, les attaques racistes nauséabondes auxquelles il doit faire face depuis vendredi. En revanche, nous n'oublions pas qu'il a été nommé par le même président qui a maintenu et soutenu l'ancien ministre pendant 5 ans.

Les problèmes auxquels est confrontée l'Education Nationale ne se régleront pas par des symboles mais par des actes, la FSU demande donc : une augmentation significative du point d'indice sans contreparties avec rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, qu'il n'y ait plus de salaires en dessous de 2000 euros pour des personnels recrutés à Bac +5 (rappelons qu'aujourd'hui de nombreux entrants dans le métier peuvent prétendre à un dispositif de primes de lutte contre la précarité), l'abrogation de toutes les réformes Blanquer dans le 2nd degré et le 1<sup>er</sup> degré, un plan de recrutement pluriannuel, un vrai statut pour les AESH.

### **Sur la situation des élèves ukrainiens / UPE2A**

Contrairement à ce que vous nous aviez annoncé au précédent CTA suite à notre interpellation, la situation est loin d'être aussi maîtrisée et minime que vous l'affirmiez concernant l'accueil des élèves ukrainiens en particulier et les élèves allophones en général dans notre Académie. Le Parisien, qui a rendu compte de la distribution que vous avez faite à Vincennes d'une dizaine de tablettes à des élèves ukrainiens, a également rendu compte dans plusieurs articles de la réalité de cet accueil : dans le 94, les dispositifs UPE2A sont surchargés suite au gel de 7 ETP par la DASEN au mépris des alertes de notre syndicat sur les conséquences de ce choix! Au niveau collège, les consignes seraient désormais d'inscrire et accueillir immédiatement les élèves d'âge collège sans test de positionnement préalable, ce qui est règlementaire (et fort utile pour travailler avec ces élèves à partir de leurs points d'appui et en ayant une idée de leurs besoins)... alors que des dizaines et dizaines d'élèves d'âge collège originaires d'Afrique subsaharienne ou d'Afrique du nord ou d'ailleurs attendent des semaines voire des mois avant de passer ce test puis d'être inscrits à l'école alors que c'est leur droit!

Pouvez-vous nous communiquer les effectifs d'élèves ukrainiens arrivés sur l'Académie à ce jour ainsi que leur répartition départementale et par degrés? Nous demandons toujours à disposer, dans les départements, des effectifs de chaque dispositif.

**Question sur les élections pros :** de nombreuses académies ont organisé un CTA spécifique sur l'organisation des élections professionnelles. Qu'en est-il à Créteil ? Est-il prévu ?

### **CIO**

Nous souhaitons alerter sur la situation des Centres d'Information et d'Orientation de l'académie qui ont fonctionné ces deux dernières années en situation de pénurie de ressources humaines. Ce mode dégradé a occasionné des fermetures de service faute de personnels et nombreux établissements n'ont pas été couverts. Pour l'académie de Créteil, les postes vacants de PsyEN-EDO et DCIO atteignent près de la centaine, et il en est de même pour les PsyEN-EDA soit près du tiers de la totalité des postes. Cette année des postes vacants n'ont pas été pourvus et les congés de longue maladie, de maternité n'ont pas été remplacés. Pourtant, cette situation est passée sous silence, l'administration se défaussant et expliquant que les PsyEN peuvent couvrir les urgences ou les priorités sur les autres secteurs non pourvus.

Dans les CIO la situation est extrêmement dégradée car des personnels administratifs ont été déplacés en raison d'une obligation vaccinale non honorée, les PsyEN étant considéré-e-s comme des personnels de santé

et les CIO comme des établissements de santé ! Depuis des mois, ces personnels ne sont toujours pas réintégré-e-s ni remplacé-e-s. Les demandes d'audience sont restées sans réponse. La situation pour la rentrée prochaine risque d'être catastrophique.

De plus, les personnels du CIO d'Aulnay sous Bois viennent d'apprendre que leur CIO était prévu à la fermeture pour le 8 juillet. Aucune solution de relogement n'est proposée mais un simple déménagement de l'équipe au CIO de Tremblay en France. Comment peut-on envisager qu'un service essentiel disparaisse d'une commune de près de 90 000 habitants ? Deux équipes de CIO risquent de subir les conséquences de cette fermeture. Nous vous demandons Monsieur le Recteur d'envisager toutes les solutions pour permettre à ce service public de continuer à couvrir le secteur d'Aulnay et Sevrans en le maintenant à Aulnay. Les élèves des 11 collèges et 3 lycées couverts par ce CIO, les EANA d'Aulnay et de Sevrans sont à près d'une heure de transport en commun du CIO de Tremblay en France.

Est-ce ainsi qu'on pense un service public de proximité ? Des solutions avaient été trouvées et pensées dans le cadre d'un dialogue jusqu'à présent pour d'autres CIO, nous ne pouvons pas croire que cela ne le soit plus. Nous vous rappelons enfin que cette situation n'a fait l'objet d'aucune information, d'aucun dialogue avec les représentants des personnels... Les personnels sont laissé-e-s seul-e-s face à cette situation, le CTA n'est jamais informé ni consulté. Cette situation est inadmissible. Nous souhaitons donc que les demandes d'audiences adressées depuis des mois par les élu-e-s des personnels soient honorées rapidement et qu'un groupe de travail soit réuni pour étudier des solutions pour le CIO d'Aulnay sous Bois dont la situation de bail précaire était connue depuis longtemps.

**Sur l'ordre du jour** nous tenons en prime abord signaler notre satisfaction de voir qu'ont été pris en considération certains éléments abordés lors du GT par la FSU, FO et SUD. Nous avons demandé pour les catégories 1 et 2 des Adjaenes en EPLE, le reclassement des régisseurs de recettes. Nous aurions souhaité que les modalités d'accès révisées à l'éclairage de nos interventions y soient intégrées. Seulement 6 agents sont pris en compte sur toute l'académie suite à une mauvaise interprétation de la réglementation par notre administration académique.

Nous déplorons par contre la faiblesse des montants, le fait que ce soit encore de l'indemnitaire et non de l'indiciaire, que les ATRF en soit systématiquement écartés tout comme, les ATE.

Lors du même GT, il nous avait été également annoncé le risque de proportionnalité l'IFSE pour les agents en temps partiel.

Nous demandons le maintien de la situation actuelle. Alors que l'académie annonce lutter pour l'égalité femme homme, elle se trouverait à les sanctionner, car ce n'est que très exceptionnellement que ce soit les pères qui prennent les temps partiel pour s'occuper des enfants. ce sont près de 90% de femmes et plus de 50% d'adjointe administrative qui composent la population des administratifs à Créteil. Ce sont ces collègues qui ont les salaires les plus faibles à qui on propose de le diminuer davantage.

Surtout que si on y regarde de plus près, leur temps partiel ne sont compensé qu'à partir de 50%,

Que l'effet est déjà sanctionnant pour leur retraite, d'autant plus que si elle souhaite sur-cotiser, elles devront payer la part de l'employeur.

Si c'est perdant perdant pour les nos collègues, ça devient gagnant gagnant pour notre employeur qui paye moins de masse salariale, ne compense pas in situ l'absence. Ça devient même un outil pour amoindrir les suppressions ou l'absence de création de poste ailleurs dans l'académie à coup de postes provisoires avec les rompus de temps partiel.

Sur d'autres sujets, nous sommes toujours en attente de la revalorisation des contractuelles, du télétravail en EPLE ainsi que du CET, d'autres sujets doivent être abordés sur les requalifications de poste, bilans diverse etc... nous sommes fin mai et nous nous inquiétons des délais de tenue et de mise en oeuvre de tout ce qui pourrait être actés en faveur des agents.

### **Proposition de Vœu :**

La gestion des personnels devient de plus en plus arbitraire (convocations, intimidations, pressions, empêchement à être accompagné·es par des élu·es du personnel, enquêtes “administratives” sans texte de cadrage...) et peut donner lieu à des sanctions iniques portant atteinte aux personnes. Les 6 collègues de l'école Pasteur de Seine-Saint-Denis, sanctionné·es d'un déplacement "dans l'intérêt du service" par le DASEN du 93, en sont le symbole. Ce qui s'est exprimé depuis des mois, c'est surtout la volonté d'une administration qui se voudrait toute puissante vis-à-vis des résistances notamment aux injonctions ou lubies ministérielles. Nous assistons au musellement et à la mise au pas de la profession enseignante. Par l'exemple la direction académique et le rectorat de Créteil ont clairement affiché leur volonté d'anéantir un collectif de travail et remettent ouvertement en cause l'indépendance des fonctionnaires d'état pourtant garantie par le statut. "L'affaire" des refus d'autorisation d'absence aux personnels du 1er degré pour participer à un stage organisé par SUD Education 93 révélée dans Mediapart dernièrement illustre également ce management brutal, prêt à tout y compris à s'asseoir sur les valeurs cardinales du service public comme sur les règlements. Ces décisions unilatérales ou non règlementaires sont inadmissibles. La loi de la transformation de la fonction publique ne doit pas aboutir à un arbitraire qui broie des collectifs et laisse seuls les collègues face à une administration toute puissante.

Les représentant·es du personnels des organisations syndicales... réaffirment à l'occasion de ce CTA tout notre soutien aux collègues victimes de mesures arbitraires et exigent l'annulation des mutations sanctions.

### **vœu régularisation AESH**

Foulematou YOULA vit en France depuis près de 11 ans. Elle travaille comme AESH, c'est-à-dire qu'elle est sous votre responsabilité, M.le Recteur, durant ses heures de travail. Elle exerce au groupe scolaire les Hauts-de-Chennevières (94). Elle avait un titre « *vie privée et familiale* » renouvelé plusieurs fois jusqu'en 2018 qu'elle n'a pas pu renouveler après, à cause des difficultés à obtenir des rendez-vous, repoussés sans cesse avec des exigences indues. Ainsi, la sous-préfecture a exigé la « *présentation des contrats réglementaires des demandes d'autorisation de travail* », alors que son titre de séjour initial « *vie privée et familiale* » autorisait par lui-même à travailler.

N'ayant pas réussi à renouveler son titre de séjour, Foulematou YOULA s'est vue infliger par le sous-préfet de Nogent-sur-Marne une obligation à quitter le territoire français (OQTF). Elle travaille pourtant, elle est indispensable aux élèves qu'elle accompagne, à notre Institution. Le plus scandaleux, M. le Recteur, c'est que dans les considérants du refus de séjour assorti de l'OQTF que nous avons pu consulter, la sous-préfecture lui reproche un contrat de travail qui n'est pas « *au SMIC et à temps plein* » ! C'est parce que Mme YOULA, AESH de notre Académie, est une travailleuse précaire et mal payée que le Sous-Préfet du Val de Marne lui refuse son titre de séjour!

M.le Recteur : vous êtes son employeur.

Les AESH du 94 ont mené une grève historique pour dénoncer ce que le Sous-Préfet du Val de Marne souligne dans son avis : les AESH sont sous-payées, précaires, avec un temps partiel imposé.

En attendant de voir leurs revendications aboutir dans leur totalité, M. le Recteur, nous vous demandons d'intervenir de toute urgence auprès du Sous-Préfet de Nogent afin que l'OQTF de Mme YOULA soit levée puis qu'elle puisse bénéficier d'un titre de séjour "vie privée et familiale" que la préfecture de Créteil lui avait délivré et que la sous-préfecture de Nogent refuse de lui renouveler. Cela lui permettrait de continuer à accompagner des élèves notifiés par la MDPH au service des enfants et du droit à l'éducation.